

CINQUANTE- NEUVIÈME SESSION DU CSW

“Dialogue sur la Commission de la condition de la femme en tant que catalyseur pour l'intégration du genre”

New York, le 19 Mars 2015

Commentaires par Ms. Mariam Wallet Aboubakrine,

Membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Président émérite,

Distingués Etats membres,

Chers participants,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour l'invitation à participer à ce dialogue. J'apprécie beaucoup cette occasion de partager l'expérience et les enseignements tirés de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) dans l'intégration des perspectives de genre dans notre travail, les difficultés rencontrées, et les possibilités d'aller de l'avant.

L'Instance permanente sur les questions autochtones est un organe consultatif auprès du Conseil économique et social avec le mandat d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, la culture, l'environnement, l'éducation, la santé et les droits humains. Il est également chargé de (i) fournir des conseils spécialisés et des recommandations sur les questions autochtones au Conseil, ainsi qu'aux programmes, fonds et organismes des Nations Unies, à travers le Conseil; (ii) de sensibiliser et de promouvoir l'intégration et la coordination des activités relatives aux questions autochtones au sein du système des Nations Unies; et (iii) de préparer et diffuser des informations sur les questions autochtones. Depuis sa création en 2000, l'Instance permanente est reconnu comme étant le plus grand rassemblement mondial sur les questions autochtones, rassemblant les peuples autochtones, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les ONG dans un esprit de partenariat et de dialogue. Les femmes autochtones continuent de jouer un rôle clé lors des sessions annuelles de l'Instance permanente. Le Forum fournit à son tour une plate-forme importante pour les femmes autochtones de partager leurs expériences, leurs histoires, ainsi que les défis auxquels

elles sont confrontées. Les femmes autochtones ont organisé leur propre caucus, et elles s'assurent d'élever leurs questions et préoccupations au cours des délibérations du Forum. Les femmes autochtones utilisent aussi la possibilité d'organiser des événements et des activités pour célébrer et partager leurs réalisations et acquis.

Depuis sa première session, pour relever les défis spécifiques auxquels les femmes autochtones sont confrontées - souvent à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés - l'Instance permanente a décidé que les femmes autochtones sont une priorité pour notre travail. Le Forum a consacré sa troisième session aux femmes autochtones, et continue à leur prêter une attention particulière à travers les sessions annuelles. Les rapports du Forum mettent en évidence la situation particulière des femmes autochtones selon notre thématique. Cela se reflète dans le fait que pendant les treize dernières sessions de l'Instance permanente (2002-2014), 150 recommandations ont été adoptées qui se réfèrent directement à la situation des femmes autochtones.

Les recommandations de l'Instance permanente concernant les femmes et les filles autochtones concernent un large éventail de questions, y compris l'éducation, la culture, la santé, les droits humains, l'environnement, les changements climatiques, le développement, les conflits, la violence, les droits sexuels et reproductifs et la participation politique. Cela souligne que la situation des femmes autochtones est complexe, multidimensionnelle et ne peut être traitée isolément. Elle doit être adressée au niveau programmatique et politique de fond. À cette fin, les recommandations du Forum s'adressent aux États membres, les agences des Nations Unies, aux fonds et programmes, aux peuples autochtones et à la société civile. Ce qui a émergé au cours de notre travail, c'est la question du genre, et dans le cadre du Forum, que la question des femmes autochtones doit être soulevée spécifiquement pour s'assurer qu'elle est discutée et débattue. À cette fin, les membres du Forum ont préparé des rapports pour aborder spécifiquement la question des femmes autochtones par exemple sur la violence contre les femmes et les filles et la participation politique des femmes autochtones aux niveaux international, national et local.

Le rôle de nos partenaires a été très utile. Cela inclut les États membres, les agences onusiennes, des ONG et surtout, les femmes autochtones elles-mêmes qui ont joué un rôle dans l'identification des domaines spécifiques qui méritent une attention particulière dans leurs rapports et interventions. Un exemple en est la question de la violence contre les femmes

et les filles autochtones, qui a été constamment soulevés comme une préoccupation majeure dans de nombreux, sinon, la plupart des pays avec les populations autochtones. En réponse, le Forum a décidé que cela devrait être le thème clé pour la réunion du groupe d'experts 2012, qui a analysé cette question à partir de divers points de vue et convenu des conclusions et recommandations principales pour faire avancer notre travail.

Permettez- moi de remercier les États qui ont répondu à la référence spécifique sur la situation des femmes autochtones sur les examens nationaux développés par ONU Femmes et les commissions régionales pour la CSW59. Le fait d'inclure cette perspective, encourage les efforts pour mettre en évidence les lacunes qui subsistent et les défis que les femmes et les filles autochtones rencontrent et aussi permettra aux États d'identifier des politiques et des programmes visant à surmonter ces lacunes et challenges.

Nous sommes heureux que deux résolutions concernant les femmes autochtones aient été adoptées par la Commission sur la condition de la femme - (1) la résolution 49/7 du 11 Mars 2005, le droit des femmes autochtones: au-delà de l'examen décennal de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action; et (2) la résolution 56/4 du 9 Mars 2012, intitulé Les femmes autochtones: des acteurs clés dans la pauvreté et de la faim. Résolution 56/4 était une réalisation historique en termes de la reconnaissance du rôle des femmes autochtones et leurs connaissances traditionnelles dans le processus de développement vers l'éradication de la pauvreté, et nous comptons sur la Commission de la condition féminine pour continuer à relever les défis spécifiques auxquels les femmes indigènes sont confrontées.

Nous voulons également attirer votre attention sur le document final de la session plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, connu comme la Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Le document final comporte des références spécifiques aux femmes autochtones, comme celle du paragraphe 19 sur la violence contre les femmes et les filles autochtones, qui se réfère spécifiquement à la Commission sur la condition de la femme: «Nous (les États membres) invitons également la Commission de la condition de la femme à examiner la question de l'autonomisation des femmes autochtones à une session ultérieure. »

L'absence d'un système de collecte et de ventilation de données par origine ethnique, par sexe rend les peuples autochtones, en particulier les femmes invisibles, à la suite de l'exclusion des peuples autochtones de recensements de base tels que les registres de

naissance, certificats de décès, entre autres. À cet égard, nous tenons à proposer à la Commission de la condition de la femme ainsi qu'au Comité sur les statistiques d'en tenir compte dans leur travail.

Monsieur le président,

Dans mon survol sur la prise en compte de la question genre par l'instance permanente, j'ai évoqué des généralités sur la femme autochtone dans les politiques et les projets de l'instance. Mais je tiens à préciser que le genre ne se résume pas à la femme. Pour bien traiter de la question il faut regarder tous les rapports sociaux entre femmes et hommes autochtones. Ce qui me pousse à dire que nous ne devons pas juste traiter du seul aspect femme dans une problématique de genre. Il faut voir comment dans le milieu autochtone, nous pouvons permettre une égalité de rôles entre les hommes et les femmes, un égal accès à l'école, aux soins de santé et un salaire égal. Mais cette égalité se construit aussi dans les foyers, comment partager les tâches ménagères entre hommes et femmes sans briser et perturber les modèles familiaux autochtones d'autant plus que la majorité des femmes autochtones sont des femmes au foyer. Les tâches ménagères ne sont pas rémunérées.

En conclusion, je tiens à remercier le CCF pour cette occasion, et j'espère que cela peut être le cadre d'un dialogue permanent avec la commission fonctionnelle pour mieux intégrer la dimension de genre dans notre travail.

Merci.